



SIQMA - Annexe 1

MCA

Méthodes de Combat Armé

INDEX

INTRODUCTION	4
DÉFINITIONS	4
STRUCTURE ET CARACTÉRISTIQUES DES NIVEAUX	6
<i>Qui est l'enseignant des MCA ?</i>	<i>6</i>
<i>Que fait un enseignant des MCA ?</i>	<i>6</i>
<i>Où travaille un enseignant des MCA ?</i>	<i>6</i>
<i>La carrière d'enseignant des MCA dans le SIQMA-MCA</i>	<i>6</i>
NIVEAU I – ASSISTANT INSTRUCTEUR	7
NIVEAU II – INSTRUCTEUR	9
NIVEAU III – MAÎTRE	11
<i>Niveaux SIQMA-MCA et Cadre Européen de Qualification (EQF)</i>	<i>13</i>
LE SYSTÈME DE CRÉDITS	14
<i>Les crédits.</i>	<i>14</i>
<i>Les activités de qualification, formation et recyclage.</i>	<i>14</i>
<i>Détermination des crédits pour les activités de qualification.</i>	<i>14</i>
<i>Détermination des Maîtres et des Instructeurs Fondateurs des nouvelles MCA.</i>	<i>15</i>
MATIÈRES D'ÉTUDE	15
<i>Les matières de formation, certification et recyclage.</i>	<i>15</i>
NIVEAU I	17
ASSISTANT INSTRUCTEUR	17
NIVEAU II	18
INSTRUCTEUR	18
NIVEAU III	19
MAÎTRE	19
<i>Détermination des crédits pour les activités de formation et recyclage.</i>	<i>20</i>

SIQMA - Annexe 1 - Méthodes de Combat Armé - MCA	
LICENCE PROFESSIONNELLE, RECYCLAGE ET FORMATION CONTINUE	22
CRITÈRES D'ÉQUIVALENCE	23
LE RÔLE DU PROFESSEUR ET DE L'EXAMINATEUR	24
<i>Qualification et classification pour les Professeurs et les Examineurs.</i>	24
<i>Cadres.</i>	24
<i>Critères de classement.</i>	25
DÉONTOLOGIE	25
DOSSIER DE CONFORMITÉ AU SIQMA-MCA	26

INTRODUCTION

Le Système International de Qualification des Maîtres d'Armes des "Méthodes de Combat Armé" (SIQMA-MCA) est le cadre général adopté par l'AAI pour définir les qualifications des enseignants qui ne peuvent pas être qualifiés directement par le moyen du SIQMA.

Les objectifs du SIQMA-MCA sont :

- 1) Définir des modèles de qualification et de formation pour les enseignants des toutes les disciplines connexes au combat armé, qui ne sont pas spécifiées dans le SIQMA ;
- 2) Faciliter la mise en œuvre d'un système complet d'éducation ;
- 3) S'aligner à l'évolution des contextes internationaux (par ex : CITP-08, EQF, ECVET, etc.) sans perdre la flexibilité et la capacité de répondre aux spécificités nationales.

DÉFINITIONS

Méthodes de Combat Armé

Les Méthodes de Combat Armé (MCA) sont les disciplines basées sur l'utilisation rationnelle des armes de combat, en fonction des différents buts pratiques (défense, art, sport).

Armes de combat

Les armes de combat sont tous les instruments offensifs et défensifs, conçus pour le combat, c'est à dire les armes de mêlée, les armes de jet et les armes légères à feu, qui ne soient pas armes lourdes (arme à grande capacité destructive, pièces d'artillerie, etc.).

Armes de mêlée

Les armes de mêlée sont tous les instruments conçus pour le combat rapproché, qui produisent blessures de taille, de pointe ou de frappe, c'est-à-dire, les épées de toutes formes (ex : épées à une main, à deux mains, rapières, épées de duel, sabres, etc.), les armes courtes (ex : dagues, poignards, etc.), les armes d'hast (ex : lances, hallebardes, baïonnettes au canon, etc.), les armes contondantes (ex : massues, fléaux d'armes, etc.) et les armes défensives de toutes formes (ex : boucliers, armures, etc.) ; dans certains cas, l'utilisation raisonnée des armes peut se référer à des instruments pas conçus pour le combat, mais transformés en armes selon la nécessité (ex : cannes, bâtons, couteaux, capes, etc.).

Armes de jet

Les armes de jet sont tous les instruments conçus pour la chasse ou pour combattre à distance, avec des projectiles propulsés à la main ou avec un lanceur, qui ne soient pas armes à feu (arcs, arbalètes, frondes, couteaux à lancer, diffuseurs de liquides invalidants, armes à air comprimée, etc.).

Armes légères à feu

Les armes légères à feu sont tous les armes de jet qui utilisent des projectiles propulsés au moyen de gaz produits par une déflagration, c'est à dire une combustion rapide et confinée d'un composé chimique détonnant (pistolets, fusils, mitraillettes, etc.).

Utilisation rationnelle des armes de combat

Les MCA se basent sur l'utilisation rationnelle des armes de combat, c'est-à-dire sur des précises méthodologies d'enseignement et d'entraînement, conçues par les maîtres d'armes de toutes les époques et de toutes les cultures.

SIQMA - Annexe 1 - Méthodes de Combat Armé - MCA

MCA sportives

Les MCA sportives se basent sur la forme ludique de l'utilisation rationnelle des armes, c'est-à-dire sur les compétitions réglementées de combat et/ou d'exhibition esthétique et artistique. Le pratiquant d'une MCA sportive est un *athlète*. L'exercice pratique des MCA sportives peut être le *combat* et la *chorégraphie de combat*. Les MCA sportives ont pour but la pratique sportive, agoniste ou non et de loisir.

MCA artistiques

Les MCA artistiques se basent sur la forme esthétique de l'utilisation rationnelle des armes, appliquée dans les domaines professionnels du théâtre et du cinéma. Le pratiquant d'une MCA artistique est un *artiste*. L'exercice pratique des MCA artistiques est la *chorégraphie de combat*. Les MCA artistiques ont pour but l'entraînement au combat scénique et à la conception des chorégraphies de combat.

MCA opérationnelles

Les MCA opérationnelles se basent sur l'application de l'utilisation rationnelle des armes dans les contextes réels, soit civils que militaires. Le pratiquant d'une MCA opérationnelle est un *opérateur*. L'exercice pratique des MCA opérationnelle est le *combat* et la *simulation de combat*. Les MCM opérationnelles ont pour but l'entraînement au combat réel, dans des contextes civils ou militaires et sont donc fonctionnelles pour la formation d'experts en sécurité ou en tout cas pour la divulgation de la culture de défense personnelle.

Enseignement des MCA

L'enseignement du combat armé en toutes ses formes est soumis à un parcours de formation et de qualification des enseignants, qui doit être traçable et reconnu en forme institutionnelle.

Centres de pratique

Les activités de formation et de qualifications des enseignants des MCA ont lieu dans des centres de formation certifiés (salles de gym, salles d'armes, académies de théâtre, camps d'entraînement, etc.).

Le principal parcours de formation pour les MCA sportifs d'origine culturelle européenne, liés aux armes blanches (escrime) est le SIQMA.

Un parcours de formation d'origine culturelle européenne, lié aux armes blanches, ne peut être reconnu par le SIQMA-MCA que s'il est afférent à un MCA artistique ou opérationnel.

Le SIQMA-MCA peut fonctionner de manière autonome dans tous les domaines (sportif, artistique, défense) pour les MCA non européens ou liés aux armes légères à feu ou de jet.

STRUCTURE ET CARACTÉRISTIQUES DES NIVEAUX

Cette partie décrit, en détail, les aspects qui caractérisent la carrière comme enseignant de combat armé, grâce à l'obtention des qualifications correspondantes aux trois niveaux du SIQMA-MCA.

Qui est l'enseignant des MCA ?

L'enseignant des MCA est le professionnel qui gère attentivement la préparation/apprentissage/entraînement des MCA dans ses différentes formes, pour les individus et les groupes (athlètes/artistes/opérateurs), en coordonnant les autres figures professionnelles concernées.

Que fait un enseignant des MCA ?

Il diffuse et tâche de promouvoir la culture des MCA comme sport, discipline artistique et opérationnelle, visant à améliorer les caractéristiques physiques, psychiques et techniques de chaque pratiquant.

L'enseignant des MCA peut opérer dans différents contextes (sportifs, artistiques, opérationnels) et structures diverses, qui peuvent impliquer des niveaux élevés de performance technique.

L'enseignant des MCA est aussi un observateur lors de la sélection des talents et du démarrage de leur carrière.

Où travaille un enseignant des MCA ?

Domaine d'intérêt	Description
<i>Domaine du sport organisé (fédérations sportives, organismes de promotion sportive, associations sportives, etc.).</i>	Organisations qui gèrent des activités sportives au niveau international, national et local.
<i>Domaine du spectacle (théâtre, cinéma, etc.).</i>	Organisations qui gèrent l'activité artistique au niveau international, national et local.
<i>Domaine opérationnel (contextes civiles et militaires).</i>	Organisations qui gèrent des activités opérationnelles, d'intervention ou de formation, au niveau international, national et local.

La carrière d'enseignant des MCA dans le SIQMA-MCA

Le modèle du SIQMA-MCA est basée sur trois niveaux :

Crédits	Niveau	Titre
10	I	Assistant Instructeur des MCA
20	II	Instructeur des MCA
20	III	Maître des MCA

SIQMA - Annexe 1 - Méthodes de Combat Armé - MCA

NIVEAU I – ASSISTANT INSTRUCTEUR

Le Niveau I ne correspond pas à une qualification professionnelle qui permet d'agir immédiatement d'une façon indépendante, mais sert à introduire à la carrière d'enseignant des MCA.

Les activités doivent être réalisées en tant qu'apprenti, sous la direction et la supervision d'un enseignant des MCA expert (Maître ou Instructeur).

Assistant Instructeur											
<i>Certification = Diplôme AAI</i>											
N° de Crédits pour la qualification = 10 (3 pour les aptitudes, 7 pour les connaissances)											
Conditions minimales au préalable pour l'accès à l'évaluation	1) âgé de 18 ans ; 2) brevet d'éducation scolaire obligatoire (BEPC ou similaire) 3) participation à un cours spécifique de formation (théorique et pratique) pour l'examen ; 4) registre de stage dans un centre de pratique, reconnu par l'AAI.										
Évaluation	L'examen doit être passé au plus tard deux ans après le début de la formation, faute de quoi le candidat doit répéter le cours. Examen sur les matières générales : test écrit à choix multiples. Examen sur les matières des MCA : interrogation (orale ou écrite). Examen pratique : démonstration des actions de base, selon le programme des cours et les demandes de la commission d'examen.										
Profil d'activité	Le Niveau I ne correspond pas à une qualification professionnelle qui permet d'agir d'une façon indépendante, mais sert à introduire à la carrière comme enseignant ; les activités doivent être réalisées en tant qu'apprenti, sous la direction et la supervision d'un enseignant expert (Maître ou Instructeur).										
Aptitudes	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%; vertical-align: top;">Générales</td> <td>Utilise les compétences générales de base (observer, synthétiser, communiquer, etc.) nécessaires pour mener des actions simples, régies par des règles et des stratégies bien définies.</td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">Entraînement</td> <td>Organise et anime des séances d'entraînement en utilisant les méthodes, les outils et l'équipement sous la direction d'experts plus qualifiés. Conduit, toujours sous surveillance, l'évaluation de l'entraînement et du rendement.</td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">Gestion des événements</td> <td>Organise et aide les pratiquants pendant les événements, sous la direction d'un expert avec une qualification supérieure, assure les conditions de sécurité nécessaires. Conduit, toujours sous surveillance, l'évaluation des résultats.</td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">Enseignement et gestion</td> <td>Limité à la gestion sous surveillance des pratiquants lors de l'entraînement.</td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">Formation et recherche</td> <td>L'Assistant Instructeur n'a aucune compétence dans ce domaine.</td> </tr> </table>	Générales	Utilise les compétences générales de base (observer, synthétiser, communiquer, etc.) nécessaires pour mener des actions simples, régies par des règles et des stratégies bien définies.	Entraînement	Organise et anime des séances d'entraînement en utilisant les méthodes, les outils et l'équipement sous la direction d'experts plus qualifiés. Conduit, toujours sous surveillance, l'évaluation de l'entraînement et du rendement.	Gestion des événements	Organise et aide les pratiquants pendant les événements, sous la direction d'un expert avec une qualification supérieure, assure les conditions de sécurité nécessaires. Conduit, toujours sous surveillance, l'évaluation des résultats.	Enseignement et gestion	Limité à la gestion sous surveillance des pratiquants lors de l'entraînement.	Formation et recherche	L'Assistant Instructeur n'a aucune compétence dans ce domaine.
Générales	Utilise les compétences générales de base (observer, synthétiser, communiquer, etc.) nécessaires pour mener des actions simples, régies par des règles et des stratégies bien définies.										
Entraînement	Organise et anime des séances d'entraînement en utilisant les méthodes, les outils et l'équipement sous la direction d'experts plus qualifiés. Conduit, toujours sous surveillance, l'évaluation de l'entraînement et du rendement.										
Gestion des événements	Organise et aide les pratiquants pendant les événements, sous la direction d'un expert avec une qualification supérieure, assure les conditions de sécurité nécessaires. Conduit, toujours sous surveillance, l'évaluation des résultats.										
Enseignement et gestion	Limité à la gestion sous surveillance des pratiquants lors de l'entraînement.										
Formation et recherche	L'Assistant Instructeur n'a aucune compétence dans ce domaine.										
Connaissances	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%; vertical-align: top;">Générales</td> <td>Possède les connaissances nécessaires pour mener des séances d'entraînement général, soutient l'enseignement des technique de combat/chorégraphie/simulation.</td> </tr> </table>	Générales	Possède les connaissances nécessaires pour mener des séances d'entraînement général, soutient l'enseignement des technique de combat/chorégraphie/simulation.								
Générales	Possède les connaissances nécessaires pour mener des séances d'entraînement général, soutient l'enseignement des technique de combat/chorégraphie/simulation.										

SIQMA - Annexe 1 - Méthodes de Combat Armé - MCA

<i>Assistant Instructeur</i>	
<i>Entraînement et événements</i>	Possède la connaissance : 1) des principes de gestion de l'entraînement ; 2) de la motricité de base ; 3) des techniques de base de combat/chorégraphie/simulation ; 4) des styles de base.
<i>Enseignement et gestion</i>	Possède des connaissances sur : 1) rôle, responsabilités et gestion de niveau Assistant Instructeur ; 2) évaluation de la conduite de base de combat/chorégraphie/simulation ; 3) éléments de combat de base dans ses différentes formes ; 4) gestion de la sécurité des pratiquants.
<i>Formation et recherche</i>	L'Assistant Instructeur n'a aucune compétence dans ce domaine.
Crédits	<p>À la fin du parcours de formation les candidats auront accumulé un minimum de 10 crédits :</p> <p><i>Aptitudes</i> 3 crédits pour le stage dans un centre de pratique = 72 heures.</p> <p><i>Connaissances</i> 4 crédits pour les matières des MCA = 32 heures en classe plus 64 heures d'étude personnelle ; 3 crédits pour les matières générales = 24 heures en classe plus 48 heures d'étude personnelle.</p> <p>Le parcours de formation pour l'Assistant Instructeur (cours et stage) doit avoir lieu sur une période certifiée de 12 mois au moins.</p>
Stage (72 heures)	<p>Les heures de stage doivent être dûment enregistrées et une copie du registre doit être présentée à l'examen.</p> <p>Les stages doivent être effectués dans un centre de pratique reconnu par l'AAI et certifiés par un Maître (Niveau III) ou par un Instructeur (Niveau II) de la MCA relative.</p> <p>Le stage est consacré à l'acquisition des compétences suivantes :</p> <p>1) savoir assister les enseignants de niveau supérieur dans le travail technique.</p>
Matières des MCA (32 heures)	Voir les matières de la MCA relative (niveau base)
Matières générales (24 heures)	Voir les matières générales (niveau base)

NIVEAU II – INSTRUCTEUR

Le Niveau II est la première qualification comme enseignant des MCA indépendant.

Elle implique l'évaluation des compétences nécessaires pour travailler avec des pratiquants et des équipes engagées dans des activités locales, régionales ou de spécialisation initiale.

Le Niveau II est accessible après avoir obtenu la qualification d'Assistant Instructeur.

Instructeur		
<i>Certification = Diplôme AAI</i>		
N° de Crédits pour la qualification = 20 (6 pour les aptitudes, 14 pour les connaissances)		
Conditions minimales au préalable pour l'accès à l'évaluation	1) diplôme d'Assistant Instructeur de la MCA relative ; 2) participation à un cours spécifique de formation (théorique et pratique) pour l'examen ; 3) registre de stage dans un centre de pratique reconnu par l'AAI.	
Évaluation	L'examen doit être passé au plus tard trois ans après le début de la formation, faute de quoi le candidat doit répéter le cours. Examen sur les matières générales : test écrit à choix multiples. Examen sur les matières des MCA : interrogation (orale ou écrite). Examen pratique : démonstration de leçon collective/individuelle de niveau base, selon le programme des cours et les demandes de la commission d'examen.	
Profil d'activité	Le Niveau II est la première qualification comme enseignant indépendant. L'Instructeur travaille de façon autonome, avec des pratiquants de toutes les âges, dans tous les domaines. Il travaille sur les situations de basse/moyenne complexité, dans clubs ou petites organisations avec peu de personnel ou en tant que membre d'équipe dans des clubs ou des organisations de grandes dimensions. Il peut coordonner le travail des Assistants Instructeurs.	
Aptitudes	Générales	Possède les compétences de base pour organiser l'entraînement et/ou la préparation et l'assistance dans les événements. Coordonne les assistants et se rapporte aux supérieurs. Démonstre un minimum d'interprétation personnelle des tâches en fonction des stratégies simples.
	Entraînement	Doit être capable de concevoir des programmes d'entraînement technique, en conformité avec les méthodes de base. Doit être capable de gérer les pratiquants ou les groupes dans des conditions de sécurité. Doit posséder les compétences de base pour évaluer l'entraînement et la préparation technique.
	Gestion des événements	Organise la participation aux activités publiques, en tenant compte des caractéristiques des pratiquants et des spécificités des événements. Procède à l'évaluation des résultats et à la gestion des données.
	Enseignement et gestion	Dirige et supervise les programmes d'entraînement, ainsi que la gestion et la formation technique des pratiquants. Gère le travail des Assistants Instructeurs.
	Formation et recherche	Peut contribuer à la formation et l'évaluation des apprentis Assistants Instructeurs. Doit être capable d'évaluer les recherches de base menées dans les domaines spécifiques de sa MCA.

SIQMA - Annexe 1 - Méthodes de Combat Armé - MCA

<i>Instructeur</i>		
Connaissances	Générales	Possède une connaissance générale nécessaire pour mener des séances d'entraînement et pour gérer et mesurer des individus/équipes, soit en phases d'entraînement, soit pendant les événements.
	Entraînement et événements	Possède la connaissance : 1) des techniques de sa MCA ; 2) des principes de la programmation de l'entraînement ; 3) des caractéristiques scientifiques du modèle de performance dans sa spécialité ; 4) de l'application des techniques dans le contexte (combat/chorégraphie/simulation) en relation avec les caractéristiques des pratiquants ; 5) de la construction et de la gestion des termes d'évaluation pour l'entraînement et les événements.
	Enseignement et gestion	Possède la connaissance : 1) de l'histoire de sa MCA et de ses principaux traités ; 2) de l'utilisation des styles d'enseignement appropriés ; 3) de la correction des erreurs ; 4) de la base scientifique de l'apprentissage de la motricité ; 5) de l'évaluation des conduites techniques et tactiques ; 6) de l'organisation et de la gestion de la sécurité des pratiquants et de l'environnement.
	Formation et recherche	Peut évaluer l'apprentissage des Assistants Instructeurs. Connaît les techniques éducatives et de communication. Connaît les principes de base de la méthodologie de recherche et d'expérimentation.
Crédits	<p>À la fin du parcours de formation les candidats auront accumulé un minimum de 20 crédits :</p> <p><i>Aptitudes</i> 6 crédits pour le stage dans un centre de pratique = 144 heures.</p> <p><i>Connaissances</i> 8 crédits pour les matières des MCA = 64 heures en classe plus 128 heures d'étude personnelle ; 6 crédits pour les matières générales = 48 heures en classe plus 96 heures d'étude personnelle.</p> <p>Le parcours de formation pour l'Instructeur (cours et stage) doit avoir lieu sur une période certifiée de 24 mois au moins.</p>	
Stage (144 heures)	<p>Les heures de stage doivent être dûment enregistrées et une copie du registre doit être présentée à l'examen.</p> <p>Les stages doivent être effectués dans un centre de pratique reconnu par l'AAI et certifiés par un Maître (Niveau III) de la MCA relative.</p> <p>Le stage est consacré à l'acquisition des compétences suivantes :</p> <p>1) savoir donner leçons de base de son MCA, soit individuelles, soit collectives ; 2) savoir entraîner l'athlète/artiste/opérateur de niveau inférieur et moyen ;</p>	
Matières des MCA (64 heures)	Voir les matières de la MCA relative (niveau avancé)	
Matières générales (48 heures)	Voir les matières générales (niveau avancé)	

NIVEAU III – MAÎTRE

Le Niveau III est la qualification qui se base sur la capacité d'entraîner/préparer les pratiquants ou les équipes à un haut niveau de performance, et de coordonner les Instructeurs, les Assistants Instructeurs et les autres professionnels impliqués.

Le Niveau III est accessible après avoir obtenu la qualification d'Instructeur.

Maître		
<i>Certification = Diplôme AAI ou National</i>		
N° de Crédits pour la qualification = 20 (6 pour les aptitudes, 14 pour les connaissances)		
Conditions minimales au préalable pour l'accès à l'évaluation	1) diplôme d'Instructeur de la MCA relative ; 2) participation à un cours spécifique de formation (théorique et pratique) pour l'examen ; 3) registre de stage dans un centre de pratique reconnu par l'AAI ; 4) exposition d'une thèse magistrale.	
Évaluation	L'examen doit être passé au plus tard trois ans après le début de la formation, faute de quoi le candidat doit répéter le cours. Examen sur les matières générales : test écrit à choix multiples. Examen sur les matières des MCA : interrogation (orale ou écrite) ; discussion d'une thèse magistrale. Examen pratique : démonstration de leçon individuelle de niveau avancé, selon la thèse magistrale et/ou le programme des cours et les demandes de la commission d'examen.	
Profil d'activité	Le Niveau III est la qualification qui permet de travailler avec les pratiquants de plus haut niveau technique, qui participent aux événements nationaux et internationaux, ou font partie des élites nationales. Le Maître travaille à des niveaux significatifs de complexité, en projetant ses méthodes d'entraînement et d'enseignement. Il coordonne le travail des Instructeurs et Assistants Instructeurs.	
Aptitudes	Générales	Utilise des compétences d'évaluation et de résolution des problèmes avec des méthodes personnelles innovantes et fonctionnelles. Possède la capacité de mettre en pratique les connaissances théoriques.
	Entraînement	Construit des programmes d'entraînement originaux, en fonction des caractéristiques et spécificités des pratiquants et de la discipline. Doit être capable d'organiser en toute sécurité les sessions d'entraînement et d'évaluer la qualité du travail des pratiquants.
	Gestion des événements	Programme les activités, en tenant compte des caractéristiques des pratiquants et les spécificités des événements. Conduit l'évaluation des résultats, soulignant les domaines d'amélioration.
	Enseignement et gestion	Planifie, et évalue l'entraînement des pratiquants au niveau maximum. Gère les activités des Instructeurs et Assistants Instructeurs, ainsi que des autres professionnels impliqués.

SIQMA - Annexe 1 - Méthodes de Combat Armé - MCA

<i>Maître</i>		
	<i>Formation et recherche</i>	Planifie les programmes de formation pratique et théorique pour les Instructeurs et Assistants Instructeurs. Organise l'évaluation des apprentissages. Sait comment organiser et gérer les méthodes d'investigation et de recherche, en appliquant les résultats du travail d'expérimentation.
Connaissances	<i>Générales</i>	Possède les connaissances spécifiques pour créer, gérer et évaluer les entraînements et préparations techniques, qui impliquent les individus et les équipes, dans des situations complexes.
	<i>Entraînement et événements</i>	Possède la connaissance : 1) des principes et des aspects scientifiques de création et programmation de l'entraînement ; 2) de la conception, gestion et évaluation de la préparation technique, tactique et stratégique et/ou de la formation artistique ; 3) des méthodes d'évaluation lors des événements complexes.
	<i>Enseignement et gestion</i>	Possède la connaissance : 1) de l'histoire de sa MCA et des traités relatifs ; 2) des éléments de gestion de la performance ; 3) des éléments pour la recherche et le développement des talents ; 4) de la gestion d'une équipe de Instructeurs et Assistants Instructeurs et d'autres figures professionnelles.
	<i>Formation et recherche</i>	Peut gérer et évaluer l'apprentissage des apprentis Instructeurs et Assistants Instructeurs. Connaît les techniques éducatives et de communication. Connaît les principes avancés de la méthodologie de recherche et d'expérimentation.
Crédits	<p>À la fin du parcours de formation les candidats auront accumulé un minimum de 20 crédits :</p> <p><i>Aptitudes</i> 3 crédits pour le stage dans un centre de pratique = 72 heures + 3 crédits pour une thèse magistrale.</p> <p><i>Connaissances</i> 8 crédits pour les matières des MCA = 64 heures en classe plus 128 heures d'étude personnelle ; 6 crédits pour les matières générales = 48 heures en classe plus 96 heures d'étude personnelle.</p> <p>Le parcours de formation pour le Maître (cours et stage) doit avoir lieu sur une période certifiée de 24 mois au moins.</p>	
Stage (144/72 heures)	<p>Les heures de stage doivent être dûment enregistrées et une copie du registre doit être présentée à l'examen.</p> <p>Les stages doivent être effectués dans un centre de pratique reconnu par l'AAI et certifiés par un Maître (Niveau III) de la MCA relative.</p> <p>Le stage est consacré à l'acquisition des compétences suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) savoir donner leçons de la MCA relative de niveau avancé, soit individuelles, soit collectives ; 2) savoir entraîner l'athlète/artiste/opérateur de haut niveau ; 3) savoir organiser les activités d'analyse des performances (entraînements, événements) ; 4) savoir gérer un centre de pratique. 	
Matières des MCA (64 heures)	Voir les matières de la MCA relative (niveau spécialisé)	
Matières générales (48 heures)	Voir les matières générales (niveau spécialisé)	

SIQMA - Annexe 1 - Méthodes de Combat Armé - MCA

Niveaux SIQMA-MCA et Cadre Européen de Qualification (EQF)

Niveau SIQMA	Niveau EQF	Connaissances	Aptitudes	Compétences
I	IV	Savoirs factuels et théoriques dans des contextes généraux dans un domaine de travail ou d'études.	Gamme d'aptitudes cognitives et pratiques requises pour imaginer des solutions à des problèmes précis dans un domaine de travail ou d'études.	S'autogérer dans la limite des consignes définies dans des contextes de travail ou d'études généralement prévisibles mais susceptibles de changer ; superviser le travail habituel d'autres personnes, en prenant certaines responsabilités pour l'évaluation et l'amélioration des activités liées au travail ou aux études.
II	V	Savoirs détaillés, spécialisés, factuels et théoriques dans un domaine de travail ou d'études, et conscience des limites de ces savoirs.	Gamme étendue d'aptitudes cognitives et pratiques requises pour imaginer des solutions créatives à des problèmes abstraits.	Gérer et superviser dans des contextes d'activités professionnelles ou d'études où les changements sont imprévisibles ; réviser et développer ses performances et celles des autres.
III	VI	Savoirs approfondis dans un domaine de travail ou d'études requérant une compréhension critique de théories et de principes.	Aptitudes avancées, faisant preuve de maîtrise et de sens de l'innovation, pour résoudre des problèmes complexes et imprévisibles dans un domaine spécialisé de travail ou d'études.	Gérer des activités ou des projets techniques ou professionnels complexes, incluant des responsabilités au niveau de la prise de décisions dans des contextes professionnels ou d'études imprévisibles ; prendre des responsabilités en matière de développement professionnel individuel et collectif.

LE SYSTÈME DE CRÉDITS

Les crédits.

Le système de crédits est le même utilisé dans le SIQMA.

Ces unités doivent être définis en termes de compétences (aptitudes et/ou connaissances).

Des points de crédit sont attribués aux unités, par rapport au volume de travail prévu, et par conséquent, à l'importance relative de ces unités dans la qualification finale.

Les compétences acquises seront évaluées de toute façon, quelle que soit la formation choisie.

Les activités de qualification, formation et recyclage.

Pour le SIQMA-MCA, les activités qui peuvent fournir des crédits à des fins de formation, certification et recyclage des enseignants sont :

- 1) participations à des cours sur les matières des MCA ou générales ;
- 2) participations à des congrès et des conférences sur les matières des MCA ou générales;
- 3) participations à des stages dans un centre de pratique ;
- 4) enseignement ou relations sur les matières des MCA ou générales, mais expressément connexes avec le combat armé pendant cours, congrès, conférences ;
- 5) publication de matériel didactique, thèses, articles, livres (textes écrits et documentaires audiovisuels) sur les matières des MCA ou générales, mais expressément connexes avec le combat armé ;
- 6) participations en tant qu'observateurs aux compétitions/événements des MCA ;
- 7) résultats des des propres élèves (compétitions, récompenses artistiques et/ou professionnelles) ;
- 8) mention dans les génériques d'une œuvre théâtrale ou cinématographique, en tant que maître d'armes/chorégraphe de combat ;
- 9) activités de direction technique des équipes d'élite dans une fédération nationale ;
- 10) appartenance à des commissions ou des groupes de travail sur les matières des MCA ou générales, mais expressément connexes avec le combat armé ;
- 11) mandats d'enseignement des matières des MCA dans les armées, académies d'armes, fédérations, universités, académies d'art, écoles secondaires, organisations locales ou organismes assimilés ;
- 12) appartenance aux commissions pour les examens de qualification à l'enseignement de la MCA de référence.

Pour les événements qui durent une journée, les crédits sont reconnus seulement pour la participation documentée à la totalité de l'événement.

Pour la participation à des événements d'une durée supérieure, les crédits sont reconnus pour la participation minimum documentée au quatre-vingts pour cent (80%) de l'événement.

Détermination des crédits pour les activités de qualification.

La formation minimum pour la qualification des enseignants des MCA selon le SIQMA-MCA est constituée de la participation aux cours spécifiques de préparation aux examens (matières des MCA et matières générales), aux stages dans un centre de pratique et, pour le III niveau, de la présentation d'une thèse magistrale ; les cours de préparation aux examens et les stages doivent être coordonnés et gérés par des enseignants de II (Instructeurs) et III niveau (Maîtres), compétents pour les matières objet des examens correspondants.

SIQMA - Annexe 1 - Méthodes de Combat Armé - MCA

Détermination des Maîtres et des Instructeurs Fondateurs des nouvelles MCA.

Le Comité de Direction de l'AAI reconnaît la carrière et les réalisations des experts des nouvelles MCA, selon leurs curriculum professionnel, jusqu'à un maximum de 50 crédits (10 + 20 +20), équivalents à la qualification de Maître - niveau III, délivrant le diplôme correspondant, après :

a. la présentation de leurs publications et une démonstration pratique (lectio magistralis) liée à leur MCA (niveau III - Maître),

b. une démonstration pratique de leur compétence (niveau II - Instructeur).

La lectio magistralis et les démonstrations pratiques auront lieu en langue française ou anglaise devant une commission d'examen, composé au moins des membres du Bureau AAI (Président, Secrétaire, Trésorier) et au maximum de tous les membres du Comité de Direction AAI.

Pour chaque nouvelle MCA il faudra présenter un dossier de reconnaissance et identifier au moins un Fondateur qui, en cas d'acceptation du dossier, sera certifié et diplômé Maître (III niveau de la MCA relative), et un minimum de quatre Instructeurs par Fondateur, qui seront certifiés et diplômés Instructeurs (Niveau II de la MCA relative), selon la procédure décrite dans le paragraphe précédent.

La procédure concernant les Fondateurs ne peut être appliquée qu'une seule fois pour chaque MCA.

MATIÈRES D'ÉTUDE

Les matières de formation, certification et recyclage.

Les matières d'étude qui peuvent fournir des crédits à des fins de formation, certification et recyclage sont :

MATIÈRES DES MCA SPORTIVES (seulement pour les MCA non européennes et/ou relatives aux armes à feu ou de jet)	
Théoriques	Pratiques
1) Terminologie ; 2) Terminologie handisport ; 3) Méthodologie de la leçon de combat (collective et individuelle) ; 4) Méthodologie de la leçon de combat (collective et individuelle) handisport ; 5) Règlements techniques et arbitrage ; 6) Règlements techniques et arbitrage handisport ; 7) Stratégie et tactique appliquées au combat sportif.	1) Exécution des techniques ; 2) Exécution des techniques handisport ; 3) Technique de la leçon de combat individuelle et collective ; 4) Technique de la leçon de combat individuelle et collective handisport ; 5) Arbitrage et direction de tournoi ; 6) Arbitrage et direction de tournoi (handisport).

SIQMA - Annexe 1 - Méthodes de Combat Armé - MCA

MATIÈRES DES MCA ARTISTIQUES	
Théoriques	Pratiques
<ol style="list-style-type: none"> 1) Terminologie ; 2) Méthodologie de la leçon de combat scénique (collective et individuelle) ; 3) Méthodologie de la chorégraphie de combat ; 4) Mise en scene des actions de combat pour le théâtre et le cinéma. 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Exécution des techniques ; 2) Technique de la leçon de combat scénique individuelle et collective ; 3) Pratique de la chorégraphie de combat.

MATIÈRES DES MCA OPÉRATIONNELLES	
Théoriques	Pratiques
<ol style="list-style-type: none"> 1) Terminologie ; 2) Méthodologie de la leçon de combat (collective et individuelle) ; 3) Méthodologie de la simulation de combat (contextes civils et militaires) ; 4) Strategie et tactique appliquées au combat opérationnel. 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Exécution des techniques ; 2) Technique de la leçon de combat (collective et individuelle) ; 3) Pratique de la simulation de combat (contextes civils et/ou militaires).

MATIÈRES GÉNÉRALES
<ol style="list-style-type: none"> 1) Méthodologie de l'enseignement ; 2) Méthodologie de l'entraînement ; 3) Droit, gestion et administration ; 4) Médecine ; 5) Psychologie ; 6) Sociologie ; 7) Histoire ; 8) Technologie des matériels ; 9) Informatique ; 10) Éléments de la production théâtrale et cinématographique (MCA artistiques) ; 11) Diction et récitation (MCA artistiques).

**NIVEAU I
ASSISTANT INSTRUCTEUR**

NIVEAU I – ASSISTANT INSTRUCTEUR FORMATION MINIMUM				
Crédits	Cours (Mat. des MCA)	Cours (Mat. générales)	Stage	Thèse de diplôme
10	4 crédits (32 heures en classe plus 64 heures d'étude personnelle)	3 crédits (24 heures en classe plus 48 heures d'étude personnelle)	3 crédits (72 heures de stage dans un centre de pratique reconnu par l'AAI)	

NIVEAU I – ASSISTANT INSTRUCTEUR MATIÈRES OBLIGATOIRES DES COURS		
Spécialisation	Cours (Mat. des MCA)	Cours (Mat. générales)
MCA Sportives	<ol style="list-style-type: none"> 1) Terminologie ; 2) Exécution des techniques ; 3) Règlements techniques. 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Méthodologie de l'enseignement 2) Méthodologie de l'entraînement
MCA Artistiques	<ol style="list-style-type: none"> 1) Terminologie ; 2) Exécution des techniques ; 3) Pratique de la chorégraphie de combat. 	
MCA Opérationnelles	<ol style="list-style-type: none"> 1) Terminologie ; 2) Exécution des techniques ; 3) Pratique de la simulation de combat (contextes civiles et/ou militaires). 	

**NIVEAU II
INSTRUCTEUR**

NIVEAU II – INSTRUCTEUR FORMATION MINIMUM				
Crédits	Cours (Mat. des MCA)	Cours (Mat. générales)	Stage	Thèse de diplôme
20	8 crédits (64 heures en classe plus 128 heures d'étude personnelle)	6 crédits (48 heures en classe plus 96 heures d'étude personnelle)	6 crédits (144 heures de stage dans un centre de pratique reconnu par l'AAI)	

NIVEAU II – INSTRUCTEUR MATIÈRES OBLIGATOIRES		
Spécialisation	Cours (Mat. des MCA)	Cours (Mat. générales)
MCA Sportives	<ol style="list-style-type: none"> 1) Terminologie ; 2) Méthodologie et technique de la leçon de combat ; 3) Arbitrage. 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Méthodologie de l'enseignement ; 2) Méthodologie de l'entraînement ; 3) Droit, gestion et administration.
MCA Artistiques	<ol style="list-style-type: none"> 1) Terminologie ; 2) Méthodologie et technique de la leçon de combat scénique ; 3) Méthodologie et pratique de la chorégraphie de combat. 	
MCA Opérationnelles	<ol style="list-style-type: none"> 1) Terminologie ; 2) Méthodologie et technique de la leçon de combat ; 3) Méthodologie et pratique de la simulation de combat (contextes civiles et/ou militaires). 	

**NIVEAU III
MAÎTRE**

NIVEAU III – MAÎTRE FORMATION MINIMUM				
Crédits	Cours (Mat. des MCA)	Cours (Mat. générales)	Stage	Thèse de diplôme
20	8 crédits (64 heures en classe plus 128 heures d'étude personnelle)	6 crédits (48 heures en classe plus 96 heures d'étude personnelle)	3 crédits (72 heures de stage dans un centre de pratique reconnu par l'AAI)	3 crédits (thèse sur les matières des MCA ou générales, mais expressément connexes avec le combat armé)

NIVEAU III – MAÎTRE MATIÈRES OBLIGATOIRES		
Spécialisation	Cours (Mat. des MCA)	Cours (Mat. générales)
MCA Sportives	<ol style="list-style-type: none"> 1) Terminologie ; 2) Méthodologie et technique de la leçon de combat, sport et handisport ; 3) Arbitrage et direction de tournoi ; 4) Stratégie et tactique appliquées au combat sportif. 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Méthodologie de l'enseignement ; 2) Méthodologie de l'entraînement ; 3) Droit, gestion et administration.
MCA Artistiques	<ol style="list-style-type: none"> 1) Terminologie ; 2) Méthodologie et technique de la leçon de combat scénique ; 3) Méthodologie et pratique de la chorégraphie de combat ; 4) Mise en scène de la chorégraphie de combat pour le théâtre et le cinéma. 	
MCA Opérationnelles	<ol style="list-style-type: none"> 1) Terminologie ; 2) Méthodologie et technique de la leçon de combat ; 3) Méthodologie et pratique de la simulation de combat (contextes civiles et/ou militaires) ; 4) Stratégie et tactique appliquées au combat opérationnel. 	

SIQMA - Annexe 1 - Méthodes de Combat Armé - MCA

Détermination des crédits pour les activités de formation et recyclage.

Les activités de formation après la qualification et recyclage, en fonction du maintien de la licence d'enseignement sont réservées, afin de la reconnaissance des crédits, aux enseignants de II niveau (Instructeur) et supérieurs.

Le maintien de la licence d'enseignement nécessite la reconnaissance annuelle des activités de formation et recyclage, correspondantes à un minimum de 4 crédits.

FORMATION PERMANENTE ET RECYCLAGE	
Qualifications	N° de crédits minimum par année
Instructeur - II niveau Maître - III niveau	4

Toutes les activités de formation et recyclage doivent être reconnus par l'AAI, directement ou par les institutions nationales ou internationales, reconnues par l'AAI.

Pour chaque catégorie d'activité de formation et de recyclage, il est possible une reconnaissance jusqu'à un maximum de 12 crédits par année.

1) Participation à des cours sur les matières des MCA ou générales. Participation à des congrès et des conférences sur les matières des MCA ou générales. Participation à des stages dans un centre de pratique.		
Niveau I (base)	Niveau II (avancé)	Niveau III (spécialisé)
Chaque 8 heures	Chaque 8 heures	Chaque 8 heures
1 crédit	2 crédits	3 crédits

2) Enseignement ou relations sur les matières des MCA ou générales, mais expressément connexes avec le combat armé, pendant cours, congrès, conférences.		
Niveau I (base)	Niveau II (avancé)	Niveau III (spécialisé)
Chaque 8 heures	Chaque 8 heures	Chaque 8 heures
1 crédit + 1 crédit au total	2 crédits + 1 crédit au total	3 crédits + 1 crédit au total

3) Publication de thèses ou articles (textes écrits et documentaires audiovisuels) sur les matières des MCA ou générales, mais expressément connexes avec le combat armé.		
Niveau I (base)	Niveau II (avancé)	Niveau III (spécialisé)
Chaque publication	Chaque publication	Chaque publication
1 crédit	2 crédits	3 crédits

SIQMA - Annexe 1 - Méthodes de Combat Armé - MCA

4) Publication de livres, monographies ou matériels didactiques (textes écrits et documentaires audiovisuels) sur les matières des MCA ou générales, mais expressément connexes avec le combat armé.		
Niveau I (base)	Niveau II (avancé)	Niveau III (spécialisé)
Chaque publication	Chaque publication	Chaque publication
2 crédits	4 crédits	6 crédits

5) Participation en tant qu'observateurs aux compétitions/événements.		
Niveau I (base)	Niveau II (avancé)	Niveau III (spécialisé)
Chaque compétition/ événement national	Chaque compétition/ événement continental	Chaque compétition/ événement mondial
1 crédit	2 crédits	3 crédits

6) Résultats des propres élèves (compétitions - récompenses artistiques/professionnelles).		
Niveau I (base)	Niveau II (avancé)	Niveau III (spécialisé)
Compétitions locales	Compétitions nationales	Compétitions internationales
4 crédits (1re et 2e place)	6 crédits (1re et 2e place)	8 crédits (1re et 2e place)
3 crédits (3e place)	5 crédits (3e place)	7 crédits (3e place)
Récompenses locales	Récompenses nationales	Récompenses internationales
4 crédits	6 crédits	8 crédits

7) Mention dans les génériques d'une œuvre théâtrale ou cinématographique, en tant que maître d'armes-chorégraphe de combat.		
Niveau I (base)	Niveau II (avancé)	Niveau III (spécialisé)
Chaque production d'amateur	Chaque production professionnelle nationale	Chaque production professionnelle internationale
1 crédit	2 crédits	3 crédits

8) Activités de direction technique des équipes d'élite dans une fédération nationale.		
Niveau I (base)	Niveau II (avancé)	Niveau III (spécialisé)
Membre technique du staff	Directeur des équipes d'élite junior ou vétérans	Directeur des équipes d'élite
2 crédits	3 crédits	4 crédits

SIQMA - Annexe 1 - Méthodes de Combat Armé - MCA

9) Appartenance à des commissions ou des groupes de travail sur les matières des MCA ou générales, mais expressément connexes avec le combat armé.		
Niveau I (base)	Niveau II (avancé)	Niveau III (spécialisé)
Commissions ou groupes de travail locaux	Commissions ou groupes de travail nationaux	Commissions ou groupes de travail internationaux
2 crédits	3 crédits	4 crédits

10) Mandat d'enseignement des matières des MCA dans les armées, académies d'armes, fédérations, universités, académies d'art, écoles secondaires, organisations locales.		
Niveau I (base)	Niveau II (avancé)	Niveau III (spécialisé)
Écoles secondaires, Organisations locales	Universités, Académies d'art	Armées, Académies d'armes, Fédérations Nationales
2 crédits	3 crédits	4 crédits

11) Appartenance à des commissions pour les examens de qualification à l'enseignement des MCA.		
Niveau I (base)	Niveau II (avancé)	Niveau III (spécialisé)
Moniteurs d'Armes	Prévôts d'Armes	Maîtres d'Armes
2 crédits	2 crédits	3 crédits

LICENCE PROFESSIONNELLE, RECYCLAGE ET FORMATION CONTINUE

Le SIQMA-MCA exige que les enseignants des MCA, après avoir obtenu leur qualification, doivent également être titulaire d'une licence nationale pour exercer leurs activités d'enseignement, soit professionnelle, soit bénévole ; la licence est octroyée en fonction des réglementations fixées par l'AAI, ou éventuellement par les autorités nationales compétentes, si existantes.

La qualification certifiée est le critère principal pour la reconnaissance de la capacité d'un enseignant des MCA de démontrer les compétences requises.

La première étape pour obtenir la licence d'enseignement est le diplôme de qualification, mais par la suite, le maintien de la licence exige le recyclage et la formation continue.

Au niveau national, les procédures, les temps et les moyens pour réaliser le recyclage nécessaire sont établis en fonction des réglementations fixées par l'AAI, ou éventuellement par les autorités nationales compétentes, si existantes.

Le manque de participation à des activités de recyclage et de formation continue n'affectera pas le maintien des qualifications obtenues, mais seulement ce qui concerne la licence d'enseignement.

Au niveau national, les procédures pour l'acquisition, la révocation ou la suspension des licences sont également définies, établissant ainsi les temps et les moyens pour leur rétablissement.

CRITÈRES D'ÉQUIVALENCE

Le SIQMA-MCA permet la reconnaissance des compétences, grâce au système des crédits, dans l'objectif de rendre uniformes les parcours de formation et garantir leur qualité.

La reconnaissance des qualification et des crédits entre les parcours de formation se base sur les critères suivants :

- 1) Les MCA compatibles sont celles liées aux mêmes types d'armes, à savoir: a) armes de mêlée, b) armes de jet, c) armes légères à feu.
- 2) L'enseignant qui possède la qualification de niveau I (Assistant Instructeur) d'une MCA et veut obtenir la même qualification d'une MCA compatible, a le droit à la reconnaissance totale des crédits et peut accéder à l'examen de qualification pertinent.
- 3) L'enseignant qui possède la qualification de niveau II (Instructeur) d'une MCA et veut obtenir la même qualification d'une MCA compatible, a le droit à la reconnaissance totale des crédits des matières générales, et partiale des crédits des matières des MCA, et peut accéder directement à la formation et à l'examen de niveau II.
- 4) L'enseignant qui possède la qualification de niveau III (Maître) d'une MCA et veut obtenir la même qualification d'une MCA compatible, a le droit à la reconnaissance totale des crédits et peut accéder directement à l'examen de niveau II.
- 5) L'enseignant qui possède la qualification de niveau III (Maître) d'une MCA d'origine européenne lié à l'utilisation des armes de mêlée (simples, doubles, courtes, d'hast), a le droit à la reconnaissance totale des crédits des matières générales et partiale des crédits des matières d'escrime, et peut accéder directement à la formation pour l'acquisition des compétences manquantes, et à l'examen SIQMA niveau II (Prévôt) d'escrime historique et/ou artistique.
- 6) L'enseignant qui possède la qualification SIQMA niveau II (Prévôt) d'escrime historique et/ou artistique, a le droit à la qualification de niveau I et peut accéder directement à la formation et à l'examen de niveau II pour les MCA compatibles avec sa propre qualification (MCA d'origine européenne liées à l'utilisation des armes de mêlée (simples, doubles, courtes, d'hast)).
- 7) L'enseignant qui possède la qualification SIQMA niveau III (Maître) d'escrime historique et/ou artistique, a le droit à la qualification de niveau II et peut accéder directement à la formation et à l'examen de niveau III pour les MCA compatibles avec sa propre qualification (MCA d'origine européenne liées à l'utilisation des armes de mêlée (simples, doubles, courtes, d'hast)).
- 8) L'origine culturelle de la MCA doit toujours être prise en compte dans l'application des critères d'équivalence, en prévoyant une formation et des qualifications spécifiques.
- 9) Le Comité de Direction de l'AAI peut établir des critères d'équivalence supplémentaires, conformes aux principes du SIQMA et du SIQMA-MCA, en fonction des caractéristiques culturelles et professionnelles des candidats.

LE RÔLE DU PROFESSEUR ET DE L'EXAMINATEUR

Le SIQMA-MCA prévoit la création d'un cadre officiel des Professeurs et des Examinateurs, selon les différentes matières et compétences.

Le Professeur est un personnage spécialisé qui organise et gère les processus de la formation professionnelle initiale et la formation continue, tandis que l'Examineur est un personnage spécialisé qui organise et gère les évaluations, pour émettre des certificats de qualification ; le rôle du Professeur n'est pas incompatible avec celui de l'Examineur dans le même parcours de formation et certification.

Qualification et classification pour les Professeurs et les Examinateurs.

Les Professeurs et les Examinateurs des cours et des examens de qualification, doivent être dûment qualifiés et classifiés selon des critères établis par le SIQMA-MCA.

L'inscription aux cadres des Professeurs et Examinateurs est réservé, pour les matières des MCA, aux enseignants de III niveau (Maîtres) et pour les matières générales aux experts reconnus, selon leurs titres académiques ou curriculum professionnel ou diplômes de qualification.

Les institutions responsables de la certification peuvent soumettre l'inscription au cadre des Examinateurs à la participation à un cours spécifique de formation sur les procédures d'évaluation.

Pour les Professeurs et les Examinateurs des matières des MCA le classement dans les cadres est déterminé par leur recyclage et formation continue, sur base annuelle, selon des critères hiérarchiques, qui déterminent les ordres de convocation aux cours et aux examens de qualification.

Cadres.

Les cadres des Professeurs et Examinateurs sont définis selon les matières de compétence, des MCA et générales.

Les Professeurs et Examinateurs peuvent être inscrits à un ou plusieurs cadres.

CADRES POUR LES MATIÈRES DE COMBAT ARMÉ

- 1) Armes de mêlée ;
- 2) Armes de jet ;
- 3) Armes légères à feu ;
- 4) Armes d'hast (ex : bâton à deux mains, lance, hallebarde, baïonnette au canon) ;
- 5) Histoire, technologie et entretien des armes et des équipements ;
- 6) Règlements techniques, arbitrage, direction de tournoi (MCA sportives) ;
- 7) Méthodologie et pratique de la chorégraphie de combat (MCA artistiques) ;
- 8) Méthodologie et pratique de la simulation de combat (MCA opérationnelles) ;

CADRES POUR LES MATIÈRES GÉNÉRALES

- 1) Méthodologie de l'enseignement ;
- 2) Méthodologie de l'entraînement ;
- 3) Droit, gestion et administration ;
- 4) Médecine et Psychologie ;
- 5) Histoire et Archéologie ;
- 6) Technologie des matériels ;
- 7) Informatique ;
- 8) Éléments de la production théâtrale et cinématographique ;
- 9) Diction et récitation.

SIQMA - Annexe 1 - Méthodes de Combat Armé - MCA

Critères de classement.

Les classements des cadres des Professeurs et des Examineurs sont publiés par l'AAI et les autres institutions nationales et internationales reconnues par le moyen du SIQMA-MCA.

Les classements sont déterminés par les critères suivants :

CRITÈRES DE CLASSEMENT POUR LES MATIÈRES DES MCA

- 1) N° de crédits de formation obtenus dans les dernières deux années ;
- 2) à parité de crédits, priorité au niveau de qualification ;
- 3) à parité de niveau de qualification, priorité aux crédits d'enseignement ou relations pendant cours, congrès, conférences ;
- 4) à parité de crédits d'enseignement ou relations pendant cours, congrès, conférences, priorité aux crédits de publication de matériel didactique, thèses, articles, livres (textes écrits et documentaires audiovisuels) ;
- 5) à parité de crédits de publication, priorité aux crédits pour les résultats des propres élèves ;
- 6) à parité de crédits pour les résultats des propres élèves, priorité aux crédits pour les activités de direction technique des équipes d'élite dans une fédération nationale ;
- 7) à parité de crédits pour les activités de direction technique, priorité aux crédits pour l'appartenance à commissions ou groupes de travail sur les matières des MCA ;
- 8) à parité de crédits pour l'appartenance à commissions ou groupes de travail, priorité aux crédits pour mandats d'enseignement des matières des MCA dans les armées, académies d'armes, fédérations, universités, académies d'art, écoles secondaires, organisations locales ou organismes assimilés, ou aux crédits pour l'appartenance aux commissions pour les examens de qualification à l'enseignement des MCA.

CRITÈRES DE CLASSEMENT POUR LES MATIÈRES GÉNÉRALES

- 1) Experts reconnus, selon leurs titres académiques ou curriculum professionnel ou diplômes de qualification ;
- 2) à parité de titres académiques ou curriculum professionnel, priorité aux enseignants des MCA, en ordre de niveau de qualification.

DÉONTOLOGIE

Toute activité professionnelle réglementée et reconnue au niveau international et national nécessite un code d'éthique professionnelle, donc le code prescrit par le SIQMA est adopté en référence aux enseignants des MCA.

En raison de la nature particulière des MCA et de ses répercussions potentielles en termes de santé et d'ordre public, tous les enseignants des MCA devront fournir, au début de la formation et pendant la formation permanente, les certifications de casier judiciaire pénal.

DOSSIER DE CONFORMITÉ AU SIQMA-MCA

L'AAI est l'institution internationale autorisée à former, certifier et recycler les enseignants MCA, selon le SIQMA-MCA, de manière indépendante et en collaboration avec les autorités nationales, civiles et militaires, ainsi que les personnes physiques ou morales opérant dans contextes sportifs, artistiques et opérationnels.

Le dossier de demande de reconnaissance d'un MCA par l'AAI comprend les éléments suivants:

- 1) Description générale de la MCA, contenant l'histoire, le contexte culturel, le domaine de pratique (sportif, artistique, opérationnel), les armes traitées et les données relatives à la diffusion nationale et internationale (estimation du nombre d'écoles, des enseignants et des pratiquants) ;
- 2) Liste des Fondateurs (au minimum un Maître et quatre Instructeurs) pour la régularisation du personnel technique existant, leurs données personnelles et leurs certifications de casier judiciaire pénal ;
- 3) Description des matières et des programmes choisis pour les cours de qualification des enseignants, conformes au SIQMA-MCA ;
- 4) Description des critères de formation et de recyclage, conformes au SIQMA-MCA ;
- 5) Procédures d'examen (critères d'évaluation) et listes techniques des professeurs et des examinateurs ;
- 6) Matériel pédagogique (une copie des manuels ou des traités, au moins en français ou anglais) ;
- 7) Liste des centres de pratique reconnus et accrédités ;
- 8) Attestation du paiement des frais pour la procédure de reconnaissance, établis par le Comité de Direction de l'AAI.